

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6231

concernant la désignation d'une observatrice régulière au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la composition du conseil d'administration de l'Université est régie par la *Loi sur l'Université du Québec* ainsi que par le *Règlement général* de l'Université;

ATTENDU l'article 50 dudit règlement qui permet au conseil d'administration de l'Université d'autoriser la présence d'observateurs réguliers;

ATTENDU la copie certifiée conforme de la résolution du comité exécutif du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO, acheminée au secrétariat général le 18 mai 2018, confirmant la recommandation de nomination d'une nouvelle personne appelée à siéger en tant qu'observatrice régulière au conseil d'administration en remplacement de madame Geneviève Lapointe;

ATTENDU la recommandation du recteur et de la présidente;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la présence aux séances du conseil d'administration, à titre d'observatrice régulière avec droit de parole, mais sans droit de vote, de la personne recommandée par le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO, soit madame Myriam Nadeau, chargée de projet en développement et en formation continue au Décanat de la formation continue et des partenariats, en lieu et place de madame Geneviève Lapointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6232

concernant le rapport des activités du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2019, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

ATTENDU que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 avril 2016, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

ATTENDU les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

DE MANDATER la présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la section 11 : *Mesures prises par le/les établissements du rapport.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6233

concernant l'adoption de la *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels* de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, en vigueur depuis le 5 janvier 2014;

ATTENDU l'article 20 de ladite Loi qui stipule que le Conseil du trésor peut prendre une directive sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles;

ATTENDU l'adoption de la Directive du Conseil du trésor sur la sécurité de l'information en vigueur depuis le 15 janvier 2014;

ATTENDU l'adoption du *Guide établissant les critères de désignation des principaux intervenants en sécurité de l'information* en vigueur depuis le 15 janvier 2014;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6234

concernant l'adoption de la *Politique concernant l'accès et la protection des renseignements personnels* de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c A-2.1);

ATTENDU l'adoption de la nouvelle *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que la Politique actuelle d'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* date du 1^{er} mai 1984 et qu'elle est désuète en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU que la nouvelle *Politique concernant l'accès et la protection des renseignements personnels* vise à définir de manière plus contemporaine des règles et des mesures plus concrètes pour assurer la protection des renseignements personnels que l'UQO collecte, utilise, communique et conserve;

ATTENDU que ces mesures sont complémentaires à celles de la *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels* dont le but est de prescrire des mesures de sécurité à appliquer pour protéger et rendre accessibles de manière sécuritaire les actifs informationnels de l'UQO, quel que soit leur support ou leur moyen de communication;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils,
appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique concernant l'accès et la protection des renseignements personnels*;

D'ABROGER la Politique d'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (loi 65), tel qu'il appert de la résolution 35-CA-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6235

concernant l'adoption de la *Politique concernant la gestion des documents, des archives et du patrimoine documentaire* de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, en vigueur depuis le 5 janvier 2014;

ATTENDU l'article 20 de ladite Loi qui stipule que le Conseil du trésor peut prendre une directive sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles;

ATTENDU l'adoption de la Directive du Conseil du trésor sur la sécurité de l'information en vigueur depuis le 15 janvier 2014;

ATTENDU l'adoption du Guide établissant les critères de désignation des principaux intervenants en sécurité de l'information en vigueur depuis le 15 janvier 2014;

ATTENDU l'adoption de la nouvelle *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité d'apporter des modifications de concordance plus particulièrement avec la *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les obligations légales de l'UQO en matière d'archives découlant de certaines lois, dont la *Loi sur les archives* (L.R.Q. c A-21.1);

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique concernant la gestion des documents, des archives et du patrimoine documentaire*;

D'ABROGER la *Politique relative à la gestion des documents et des archives*, tel qu'il appert de la résolution 369-CA-5590.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6236

concernant la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, d'ici le 1^{er} juillet 2018, suite à l'affectation de madame Sylvie B. de Grosbois à titre de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU que le recteur, monsieur Denis Harrisson, souhaite lancer le processus de dotation du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.1.2 « Critères de sélection et appel de candidatures » du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*, le conseil d'administration de l'UQO doit établir la description de poste et les critères de sélection pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.1 du *Règlement général*, la commission des études a été consultée et a formulé un avis favorable à l'égard de la description de poste et des critères de sélection du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche lors de sa réunion ordinaire tenue le 31 mai 2018 (résolution 352-CE-2763);

ATTENDU les explications du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve,
appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la description de poste pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les critères de sélection suivants :

La personne candidate doit :

- détenir un doctorat et posséder une solide expérience à titre de professeur d'université;
- faire la démonstration d'une grande habileté dans la gestion des personnes, le travail en équipe, la mise en place d'objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité ainsi que l'exécution des actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6236

concernant la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

- posséder une connaissance approfondie du milieu universitaire et démontrer, par son expérience :
 - un souci de la qualité de l'intervention académique;
 - un sens éprouvé de la planification et de l'organisation;
 - une capacité à déterminer et à communiquer une vision et une direction claires;
 - un esprit d'initiative et une capacité à innover;
 - une rigueur de jugement et du doigté dans des situations complexes;
 - une capacité à intervenir et à mobiliser dans un contexte universitaire de collégialité et à agir constructivement au sein de l'équipe en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6237

concernant la désignation d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'engagement et l'affectation de madame Sylvie B. de Grosbois au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, le 29 février 2016, pour un premier mandat commençant le 14 mars 2016 et prenant fin le 13 mars 2021 (résolution 389-CA-5916);

ATTENDU que le poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, occupé par madame Sylvie B. de Grosbois sera vacant d'ici le 1^{er} juillet 2018 suite à son affectation à titre de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme (résolution 409-CA-6229);

ATTENDU la nécessité de désigner un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant pour assumer les responsabilités liées à cette fonction;

ATTENDU l'article 8.7 de l'Annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du *Règlement général 6* « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU que le processus règlementaire de nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sera amorcé dans les meilleurs délais;

ATTENDU la recommandation du recteur de nommer monsieur Alain Charbonneau à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU le profil de monsieur Alain Charbonneau, sa scolarité, ses parcours professionnel et académique, tant en enseignement qu'en recherche, qui en font un candidat possédant les qualités et les aptitudes requises pour assumer cette importante fonction au sein de l'Université, tel qu'il appert de son curriculum vitae;

ATTENDU l'article 50 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais qui permet au conseil d'administration d'autoriser la présence d'observateurs réguliers à ses séances;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER monsieur Alain Charbonneau dans la fonction de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant pour un mandat commençant le 1^{er} juillet 2018 et prenant fin lors de l'engagement et de l'affectation d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

DE MANDATER le recteur pour fixer les conditions d'embauche conformément aux dispositifs règlementaires applicables;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6237

concernant la désignation d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

D'AUTORISER la présence de monsieur Alain Charbonneau aux séances du conseil d'administration, à titre d'observateur régulier avec droit de parole, mais sans droit de vote, et ce, jusqu'au terme de son mandat de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6238

concernant la description du poste et les critères de sélection pour le poste de doyen des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance potentielle du poste de doyen des études suite aux processus de dotation des postes de directeur des services aux étudiants et de directeur adjoint des services aux étudiants;

ATTENDU que la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, madame Sylvie B. de Grosbois, souhaite lancer le processus de dotation du poste de doyen des études dès que possible, advenant une vacance à ce poste;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4.1.2 « Critères de sélection et appel de candidatures » du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*, le conseil d'administration de l'UQO doit établir la description de poste et les critères de sélection pour le poste de doyen des études;

ATTENDU l'article 105.1 du *Règlement général* concernant la prérogative de la commission des études de donner son avis au conseil d'administration relativement aux procédures et critères de nomination des personnes occupant des postes de direction d'enseignement ou de recherche;

ATTENDU la résolution 352-CE-2764 de la commission des études;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les recommandations du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la description de poste et les critères de sélection suivants pour le poste de doyen des études :

- démontrer un sens aigu des relations humaines incluant la capacité à gérer des ressources humaines et à travailler en équipe et en collégialité;
- avoir une connaissance du milieu de l'enseignement supérieur au Québec et des modes de fonctionnement du réseau de l'Université du Québec;
- avoir une connaissance des modalités de gestion des études propres à l'UQO;
- faire montre d'un intérêt soutenu pour la réussite des étudiants;
- posséder une capacité à prendre des décisions rapidement et à coordonner plusieurs dossiers simultanément;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6238

concernant la description du poste et les critères de sélection pour le poste de doyen des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

- être apte à fonctionner dans un environnement varié et complexe;
- posséder un sens éprouvé de l'organisation du travail;
- faire preuve d'intégrité, de rigueur et d'équité;
- posséder un jugement sûr, un sens analytique éprouvé et une grande autonomie;
- être reconnu pour ses aptitudes à faire preuve de leadership positif.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6239

concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche* présentement en vigueur et la consultation effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU les résultats de ladite consultation qui ont été acheminés à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Charmain Levy le 13 novembre 2018 et son intérêt à voir son mandat être renouvelé;

ATTENDU la recommandation favorable de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Charmain Levy et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du Protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 14 novembre 2018;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Charmain Levy au poste de doyenne de la recherche pour la période s'étendant du 14 novembre 2018 au 13 novembre 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} NOVEMBRE 2018)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6240

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa* de l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (352-CE-2766) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Monsieur Lawrence Cannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6241

concernant la délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 56 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

ATTENDU que l'article 57 du *Règlement général* prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

ATTENDU que l'article 97 du *Règlement général*, en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Rokia Missaoui, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (en mai ou en juin) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (en septembre ou en octobre), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- a) approuver l'engagement des professeurs;
- b) autoriser l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$), mais n'excède pas le montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$), sauf dans tous les cas lorsque le financement provient des subventions de recherche;
- d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- g) prononcer l'exclusion d'un étudiant en application du *Code de conduite* ou du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6242

concernant la création du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel et la nomination des membres

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 8 décembre 2017, de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (ci-après la Loi sur les violences à caractère sexuel);

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur les violences à caractère sexuel* qui mentionne que tout établissement doit établir une politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au sein de sa communauté universitaire en reconnaissant à tous les membres de celle-ci le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de violences à caractère sexuel;

ATTENDU notamment que l'élaboration de cette politique relève des responsabilités du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur les violences à caractère sexuel* qui précise la composition de ce comité permanent, soit que « l'établissement d'enseignement forme un comité permanent composé notamment d'étudiants, de dirigeants et de membres du personnel afin d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi de la politique »;

ATTENDU que la politique doit être adoptée au plus tard le 1^{er} janvier 2019 et mise en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2019;

ATTENDU la recommandation du recteur et du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE CRÉER le comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel composé des membres ci-après :

- Un poste de professeure ou de professeur du campus de Gatineau;
- Un poste de professeure ou de professeur du campus de Saint-Jérôme;
- Un poste de chargée de cours ou de chargé de cours;
- Un poste d'étudiante ou d'étudiant du campus de Gatineau;
- Un poste d'étudiante ou d'étudiant du campus de Saint-Jérôme;
- Un poste d'employée ou d'employé (personnel de soutien, personnel professionnel et du personnel administratif)
- Le comité peut aussi s'adjoindre toute personne jugée utile à la réalisation de son mandat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6242

concernant la création du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel et nomination des membres

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

DE NOMMER les personnes suivantes pour un mandat débutant le 12 juin 2018 et se terminant au plus tard le 11 juin 2020 ou à une date plus rapprochée si la nouvelle politique élaborée par le comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel le statue :

- Madame Karine Baril à titre de professeure du campus de Gatineau;
- Madame Catherine Béland à titre de chargée de cours;
- Madame Louise Boisvert à titre d'employée (personnel de soutien, personnel professionnel et du personnel administratif).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6243

concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2018

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU les recommandations favorables formulées le 11 mai 2018 par le Comité réseau sur les assurances collectives, et le 28 mai par la commission de l'administration et des ressources humaines, relativement au renouvellement des contrats d'assurance collective avec Desjardins Sécurité financière et Financière Manuvie au 1^{er} juin 2018;

ATTENDU la résolution 2018-5-AG-R-51 adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 30 mai 2018;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurance collective réseau;

ATTENDU qu'il est de la juridiction du conseil d'administration de ratifier ce renouvellement de contrat;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les propositions de renouvellement des contrats d'assurance collective de Desjardins Sécurité financière et de Financière Manuvie pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 et les ajustements de primes en découlant;

DE RATIFIER le renouvellement des contrats précités et de transmettre copie de cette résolution au secrétaire général de l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6244

concernant la création de l'unité Galerie UQO sous le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'ouverture des programmes de deuxième cycle à l'École multidisciplinaire de l'image était conditionnelle à la mise sur pied d'une galerie d'art à l'UQO;

ATTENDU que la Galerie UQO, ouverte depuis le 9 septembre 2015, opérait jusqu'à maintenant sous l'égide de l'ÉMI;

ATTENDU l'importance que l'UQO accorde à sa galerie universitaire et son désir d'officialiser son statut au sein de l'institution;

ATTENDU les explications du recteur;

ATTENDU les recommandations du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création de l'unité Galerie UQO sous le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au plus tard au 1^{er} septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6245

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le plan des effectifs au 31 août 2018;

ATTENDU la « situation budgétaire 2017-2018 et les orientations budgétaires 2018-2019 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au Conseil d'administration du 4 décembre 2017;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2018-2019;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019, tel que déposé à l'annexe 1, comprenant la modification suivante :

Au 1^{er} septembre 2018 :

1. **de créer** un (1) poste-cadre de directrice/commissaire ou de directeur/commissaire de la Galerie UQO à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6246

concernant le rattachement administratif de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 397-CA-6035 portant sur le projet de création de l'ODO adoptée par le conseil d'administration de l'UQO le 5 décembre 2016;

ATTENDU la résolution 405X-CX-1830 portant sur le rattachement administratif provisoire de l'ODO au sein de l'UQO;

ATTENDU l'importance que l'UQO accorde au développement de l'ODO;

ATTENDU la période de réflexion et de mise en œuvre qui a permis d'établir une structure de gouvernance et de gestion appropriée et conforme aux attentes des partenaires de l'ODO;

ATTENDU que l'un des mandats du Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP) est de soutenir le développement des relations que l'UQO entretient avec son milieu;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les recommandations du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le rattachement administratif de l'ODO sous le Décanat de la formation continue et des partenariats;

D'APPROUVER la reconduction du mandat de Martin Robitaille à titre de directeur de l'ODO jusqu'au 30 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6247

concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande en charpenterie-menuiserie – entrepreneur général au campus de Gatineau et à l'ISFORT

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le choix de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les travaux de réparation et/ou de construction aux bâtiments ainsi que divers travaux de menuiserie;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO du 23 mai au 7 juin 2018;

ATTENDU le rapport du comité d'évaluation concernant l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir la proposition de l'entreprise *Les constructions Gilles Lepage (4058933 Canada inc.)*;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services sur demande en charpenterie-menuiserie des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à l'entreprise *Les constructions Gilles Lepage (4058933 Canada inc.)*, au montant maximal de neuf cent mille dollars (900 000 \$ avant taxes) pour la durée du contrat et du renouvellement possible. La période du contrat est du 1^{er} juillet 2018 au 30 avril 2020 avec la possibilité de le reconduire pour une année additionnelle, suivant les dispositions du contrat à cet effet. La durée maximale du contrat est de 34 mois;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6248

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 352-CE-2768 de la commission des études du 31 mai 2018;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6249

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Régime des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020;

ATTENDU la résolution 352-CE-2770 adoptée par la commission des études du 31 mai 2018;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020;

DE FIXER la date retenue pour la semaine d'études du trimestre d'hiver 2020 en fonction du moment retenu pour la semaine de relâche scolaire des niveaux primaire et secondaire de la façon suivante :

- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent la même semaine, de retenir ce moment pour la semaine d'études de l'UQO;
- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent des semaines différentes, que la question soit soumise à nouveau au conseil d'administration après avoir fait l'objet d'une recommandation spécifique de la commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6250

concernant la création du Module des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 403-CA-6144 du conseil d'administration, tenue le 30 octobre 2017 et concernant le mandat alloué à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU l'article 4.2.1 du *Règlement général 1* de l'UQ qui précise qu'il est du pouvoir et de la responsabilité de la commission des études de soumettre à l'approbation du conseil d'administration les modes d'organisation et de fonctionnement des unités pédagogiques et administratives des programmes d'études;

ATTENDU la résolution 406-CA-6184 du conseil d'administration adoptée le 19 février 2018 et concernant la mise à jour de la liste de regroupements des programmes par unité;

ATTENDU le courriel de nomination de monsieur David Rivest à la direction du module des sciences naturelles par la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, en date du 19 janvier 2018;

ATTENDU la résolution 352-CE-2772 de la commission des études, tenue le 31 mai 2018 et recommandant aux membres du conseil d'administration la création du module des sciences naturelles et l'ouverture du poste de direction du module des sciences naturelles;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du Module des sciences naturelles au trimestre d'hiver 2018 et l'ouverture du poste de direction du module des sciences naturelles au 15 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6251

concernant la suspension des admissions au programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion (0842)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 151-CMSA-18-03-21-04 du conseil de module recommandant la suspension des admissions au programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion (0842);

ATTENDU la résolution 408-CA-6209 du conseil d'administration du 23 avril 2018 concernant la suspension des admissions à la concentration en systèmes d'information de gestion du baccalauréat en administration (7127 et 7128);

ATTENDU la résolution 352-CE-2775 de la commission des études recommandant la suspension des admissions au programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion (0842);

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions au programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion (0842), et ce, à compter du trimestre d'automne 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6252

concernant le projet de modification des conditions d'admission aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modalités courantes de gestion du comité de programme en gestion de projet du Département des sciences de l'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

ATTENDU la résolution 02-23-02-2018 du comité de programme en gestion de projet de l'UQO, tenue le 23 février 2018;

ATTENDU les modifications présentées aux triptyques des programmes de maîtrise en gestion de projet (3249) et en gestion de projet (avec mémoire) (3153), du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de projet (3149) et du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749);

ATTENDU la résolution 352-CE-2783 de la commission des études, tenue le 31 mai 2018, concernant la recommandation aux membres du conseil d'administration quant aux modifications aux conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en gestion de projets;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications aux conditions d'admission des programmes suivants, telles que présentées aux triptyques, et ce, dès le trimestre d'hiver 2019 :

- Maîtrise en gestion de projet (3249) et en gestion de projet (avec mémoire) (3153);
- Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de projet (3149);
- Programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6253

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers pour les candidats formés hors Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 168-MSS-291117-02 du conseil de module adoptée le 29 novembre 2017;

ATTENDU la résolution 352-CE-2776 de la commission des études adoptée le 31 mai 2018;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER, pour une mise en vigueur dès le trimestre d'hiver 2019, le projet de modification aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356), en remplaçant les présentes conditions d'admission, sur la base adulte, pour les candidats formés hors Québec, par les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'OIIQ considère équivalent au diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers décerné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) et;
- Avoir réussi le programme « Actualisation professionnelle en soins infirmiers » et;
- Être détenteur d'un permis d'exercice et;
- Être inscrit au tableau de l'OIIQ et;
- Avoir obtenu son diplôme avec une cote de rendement collégiale égale ou supérieure à 22;
- Avoir réussi l'épreuve uniforme de langue et de littérature du ministère de l'Éducation du Québec ou avoir obtenu un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI);
- La personne candidate doit, de plus, être autorisée à exercer la profession d'infirmière, d'infirmier et à en fournir la preuve.

N.B. « La personne qui aura réussi le programme de certificat en soins infirmiers (4356) avec une moyenne égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 deviendra admissible au programme de baccalauréat en sciences infirmières formation initiale-cheminement DEC-BAC (7455) et 6 cours du programme de certificat en soins infirmiers (4356) y seront reconnus. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6254

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (7455)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 170-MSS-290318-01 du conseil de module adoptée par consultation électronique entre le 29 mars et le 4 avril 2018;

ATTENDU la résolution 352-CE-2777 de la commission des études adoptée le 31 mai 2018;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) (7455) et sa mise en vigueur au trimestre d'hiver 2019, en ajoutant des conditions d'admission sur une base universitaire :

- Avoir réussi le programme de certificat en soins infirmiers de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) avec une moyenne égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou un certificat en soins infirmiers réussi dans une autre université québécoise avec une moyenne égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3;
- Être autorisée à exercer la profession infirmière au Québec et en fournir la preuve.

N. B. Seuls 6 cours du programme de certificat en soins infirmiers (4356) y seront reconnus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6255

concernant le projet d'ajout du profil « néonatalogie » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait n° 1096 de l'assemblée départementale du 16 mars 2018 du Département des sciences infirmières;

ATTENDU le projet d'ajout du profil « néonatalogie » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565);

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU les curriculums vitae en version électronique des professeurs du Département des sciences infirmières;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal non confirmé de la 115^e sous-commission des études, tenue le 16 mai 2018;

ATTENDU la résolution 115-SCE-262 de la sous-commission des études adoptée le 16 mai 2018 concernant l'avis favorable à l'ajout du profil « néonatalogie » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565);

ATTENDU la résolution 352-CE-2780 de la commission des études adoptée le 31 mai 2018 recommandant l'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières - profil néonatalogie et à la maîtrise en sciences infirmières - profil néonatalogie, et ce, à compter du trimestre d'automne 2018;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – profil néonatalogie et à la maîtrise en sciences infirmières - profil néonatalogie, et ce, à compter du trimestre d'automne 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6256

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention - formation pratique;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 22 mai 2018;

ATTENDU l'extrait 1116 de la 222^e réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le vendredi 25 mai 2018 recommandant l'embauche de madame Isabelle Savard;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Isabelle Savard;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Isabelle Savard à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention – formation pratique » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 19 juin 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Isabelle Savard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6257

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 7 mars 2018;

ATTENDU l'extrait 1459 de la 221^e réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le lundi 14 mai 2018 recommandant l'embauche de madame Magdalena A. Zdebik;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Magdalena A. Zdebik;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Magdalena A. Zdebik à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Magdalena A. Zdebik.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6258

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention sociale de groupe;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 31 mai 2018;

ATTENDU la résolution UQO-DTS-1083 de la 237^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département de travail social tenue le lundi 4 juin 2018 recommandant l'embauche de madame Marie-Joëlle Robichaud;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marie-Joëlle Robichaud;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marie-Joëlle Robichaud à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention sociale de groupe » au Département de travail social, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Marie-Joëlle Robichaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6259

concernant la nomination de professeurs à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du secrétaire général et du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 16 mai 2018, et la désignation de professeurs;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER :

- Monsieur Guy Bellemare, membre de la commission des études à titre de professeur occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilités de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 19 juin 2018;
- Monsieur Sylvain Brousseau, membre de la commission des études à titre de professeur occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilités de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 1^{er} juillet 2018;
- Madame Hélène Forget, membre de la commission des études à titre de professeure occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilités de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 1^{er} septembre 2018;
- Madame Julie Bérubé, membre de la commission des études à titre de professeure pour un mandat de deux (2) ans débutant le 19 juin 2018;
- Monsieur Guy Chiasson, membre de la commission des études à titre de professeur pour un mandat de deux (2) ans débutant le 1^{er} juillet 2018;
- Monsieur David Lefrançois, membre de la commission des études à titre de professeur pour un mandat de deux (2) ans débutant le 1^{er} août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6260

concernant la nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'article 107 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du Secrétariat général et du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais et la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 23 avril 2018, et la désignation de la personne chargée de cours appelée à combler le poste à pourvoir, tel qu'il appert de la lettre transmise par la présidente du SCCC-UQO le 3 mai 2018;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Geneviève Carpentier-Bujold membre de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de chargée de cours, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 19 juin 2018 au 18 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6261

concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU les recommandations des associations et syndicats de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils,
appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres au comité de santé, sécurité et prévention pour un mandat débutant le 12 juin 2018 et se terminant le 30 avril 2019 :

- Madame France Fouquette à titre de représentante de l'association des cadres;
- Madame Valérie Lederer à titre de représentante du syndicat des professeurs;
- Madame Odette Rochefort à titre de représentante du syndicat du personnel de soutien;
- Monsieur Joël Guérette à titre de représentant du syndicat du groupe professionnel;
- Madame Annie Fortin à titre de représentante de l'association du personnel administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6262

concernant la nomination de membres au comité de protection des animaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 376-CA-5721 du conseil d'administration du 16 juin 2014 adoptant la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*;

ATTENDU la composition du comité de protection des animaux (CPA), telle que stipulée à la Politique;

ATTENDU les recommandations du Décanat de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur David Lemelin à titre de représentant du personnel technique pour un mandat débutant le 19 juin 2018 et se terminant le 18 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 410-CA-6263

concernant la nomination de la représentante de l'Université du Québec en Outaouais au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dixième réunion tenue le lundi 11 juin 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'octroi d'un bail emphytéotique (résolution 101-CA-1627) afin de permettre la construction de la garderie Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits;

ATTENDU la résolution 89-0009-AG du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits réservant un siège d'administrateur sur la composition de leur conseil d'administration;

ATTENDU la résolution 394S-CX-1781 nommant madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines, comme représentante pour un mandat de deux (2) ans à compter du 1^{er} septembre 2016;

ATTENDU que madame Nancy Beaulieu souhaite solliciter un deuxième mandat;

ATTENDU la pertinence de maintenir la représentation de l'Université au sein de ce conseil;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources de désigner à ce titre madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines, comme représentante de l'Université du Québec en Outaouais au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits pour un deuxième mandat de deux (2) ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général